

SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le six septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2016

PRESENTS : Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD, Frédérique LAUNAY, Aurélien LEMOINE, Sylvie BRANSOLLE.

ABSENTS EXCUSES : Judicaël BERTIN (pouvoir à Jérôme BRILLARD)

SECRETAIRE : Aurélien LEMOINE.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

2016-46 RECONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE

M.SOPENA suggère dans un premier temps de reconstruire le club house sachant que la construction d'une salle de sports est une compétence communautaire et que la communauté de communes du Perche et Haut Vendômois ne s'est pas encore prononcée à ce sujet.

Monsieur le Maire indique que M. GIGON va solliciter une rémunération complémentaire pour les études qui viennent d'être effectuées. Une fois, la reconstruction du club house terminée, la mission de M. GIGON sera terminée.

M. SOPENA précise qu'en ce qui concerne le club house, il n'y a pas de subvention puisqu'il y a eu une indemnité d'assurance, par contre, concernant la salle sportive, les subventions qui nous avaient été allouées subsistent et pourront être (re)sollicitées.

Monsieur le Maire précise que le projet « club house » prévoit une ouverture en cas de construction future d'une salle de sports, il évoque également la possibilité de créer un aménagement extérieur sportif et ludique à proximité du club house.

Après discussion et un vote donnant 14 voix pour et une abstention, les Conseillers Municipaux décident de lancer la reconstruction d'un club house.

Un rendez-vous va être pris avec l'architecte.

2016-47 TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DU GRATTELOUP

L'entreprise LEFEVRE, attributaire du marché, va déposer du matériel et des matériaux sur le site à compter du 5 septembre, les travaux commençant à compter du 12 septembre (première réunion de chantier le 13 septembre à 8 heures 30 au bassin de rétention). Les matériaux extraits du bassin seront mis sur les chemins.

La subvention au titre de la dotation de solidarité rurale que nous avons obtenue pour le gymnase ne pourra pas être demandée (puisque'il faut que les factures acquittées soient parvenues au conseil départemental avant le 30.11.2016) et reportée sur les travaux d'assainissement (réponse après la commission permanente du conseil départemental du 14 octobre 2016).

Le montant définitif de l'emprunt dépendra donc en partie de la somme que le Conseil Départemental allouera à la commune.

La subvention allouée par l'agence de l'eau est de 40 % du montant des travaux HT, soit :
 $247\,932.92 \text{ €} \times 40 \% = 99\,173.16 \text{ €}$

Les pièces complémentaires que nous avons envoyées à la DDT pour le dossier Loi sur l'Eau sont conformes, nous allons bientôt recevoir le récépissé.

Dans le cadre de la mise en séparatif du réseau d'assainissement eaux usées rue du Gratteloup, il est créé un fossé sur un terrain appartenant à la Fédération de Pêche d'environ 50 mètres d'une profondeur de 0,60 m et d'une largeur d'un mètre qui sera busé.

Ce fossé busé servira à évacuer l'eau du bassin de rétention vers la rivière « le Gratteloup ».

Afin de fixer les modalités de cette servitude, une convention doit être passée entre la Fédération de Pêche et la commune ; les Conseillers Municipaux autorisent Monsieur SOPENA à la signer.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

M. SOPENA donne lecture des courriers d'Isabelle BRUCHACSEK et de plusieurs autres bénévoles indiquant leur démission en tant que bénévoles à la bibliothèque.

Mme DAGUET sera pour le moment l'intermédiaire entre la direction de la lecture publique et la bibliothèque.

Un courrier a été adressé à la direction de la lecture publique leur demandant leur soutien.

Une réunion d'échanges a été proposée aux bénévoles le 7 septembre.

Mme LUSSEAU et M. LEMOINE sont prêts à seconder Mme DAGUET.

IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le SIDELC a établi une carte d'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le Loir et Cher sur laquelle figure PEZOU. Après un échange entre le SIDELC et la commune, il s'avère que l'emplacement retenu (deux places de parking matérialisées) est sur la place de l'Eglise près du square des Anciens Combattants. Le SIDELC demande la somme de 640 € annuellement pour la période 2016-2020 représentant 40 % du coût de fonctionnement estimé du service.

La réflexion collégiale des élus est la suivante : est-ce que cela sera utile ?

Quant à la participation, elle est jugée onéreuse.

Après un vote donnant 12 voix contre et 3 abstentions, il est décidé de refuser l'implantation de cette borne de recharge.

2016-48 CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. SOLON expose que la commission sports a décidé de fixer un montant de participation pour les associations sportives effectuant une demande de subvention à condition que les adhérents soient licenciés, qu'ils soient domiciliés sur Pezou et que le compte d'exploitation de l'association ne soit pas déficitaire. Il est proposé une participation de 50 € pour un enfant de moins de 18 ans et 30 € par adulte et un forfait de 80 € pour une famille.

Il paraît matériellement difficile voire impossible comptablement d'appliquer un forfait (recoupement entre les associations et versement de la participation).

Après discussion, les Conseillers Municipaux décident (14 voix pour et une abstention) de fixer à 30 € la participation par adhérent à une association sportive annuellement à condition que la personne soit domiciliée à Pezou, qu'elle soit licenciée et que le bilan d'exploitation de l'association ne soit pas déficitaire.

Cette décision sera mise en application pour les subventions 2017 à titre d'essai.

Les Conseillers décident également que toutes les demandes de subvention à caractère social seront prises en charge par le CCAS.

SYNTHESE DES REUNIONS DE QUARTIER

M. SOLON présente le document général de synthèse puis les documents par secteur, il demande à chacun des délégués de vérifier les données et de lui rendre réponse dans le délai d'une semaine.

La synthèse sera mise dans le prochain « ENTRE NOUS ».

RESILIATION DU BAIL AVEC LE DIOCESE POUR LE PRESBYTERE

Le bail nous liant au Diocèse pour le presbytère a été résilié par le diocèse le 19 juillet dernier.

L'électricité et le gaz ont été remis au nom de la commune.

M. JANSSEN présente un devis pour l'acquisition de parasols chauffants pour l'église étant donné que le chauffage gaz est défectueux, ce devis, qui s'élève à 825,55 € TTC, est accepté.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SPANC 2015

Ce rapport présentant le service, les missions du SPANC, des indicateurs techniques, le bilan financier et les perspectives est à disposition des élus et du public.

M. LEMOINE demande s'il y a des pénalités en cas de non-respect de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif. Aucune disposition n'est prise aujourd'hui sur le plan règlementaire.

QUESTIONS DIVERSES

M. SOPENA :

- informe qu'une consultation a été lancée auprès de 4 organismes d'assurance afin de réviser les assurances des bâtiments, des véhicules et la protection juridique.
- Il donne lecture de la réponse de la Préfecture suite à la demande de Dotation de Solidarité en faveur des collectivités touchées par les fortes pluies qui indique que les travaux peuvent être engagés sans toutefois la certitude de l'engagement de l'Etat.
- rappelle la réunion relative au PLUi qui a lieu à Morée le 12 septembre à 20 heures à Morée.
- organise la cérémonie de l'accueil des nouveaux habitants qui aura lieu le 8 octobre à 11 heures 30 ; les Présidents d'associations y seront invités afin de présenter, s'ils le souhaitent, leur association.
- informe du passage (fin août) du jury régional pour le fleurissement, la réponse sera connue en automne.
- aimerait que les chaises de la salle du conseil soient changées (une chaise sera emmenée à Mme CORDONNIER, tapissière afin qu'elle en évalue la réfection totale).

Madame DAGUET présente le bilan 2015 du CCAS.

La prochaine séance aura lieu le 4 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,
Alain SOPENA